

MAIRES ET PRÉSIDENTS DE COMMUNAUTÉS FRANCE DE



Mai 2003

153

L'ACTUALITÉ

Décisions du Bureau du 10 avril

Téléphonie mobile. Soucieuse, depuis toujours, que les technologies de l'information et de la communication soient accessibles sur l'ensemble du territoire, l'AMF a pris connaissance des modalités de financement de la couverture, par les réseaux de téléphonie mobile, des "zones blanches", c'est-à-dire celles qui ne sont actuellement desservies par aucun opérateur.

Initialement estimé à environ 1 650, le nombre des communes qui ne bénéficient d'aucune couverture est en réalité de 3 300.

L'Etat et les opérateurs vont s'engager financièrement aux côtés des collectivités locales pour permettre la couverture de ces 1 650 communes. Mais rien n'est envisagé, à ce jour, pour le financement de l'équipement des 1 650 communes restantes. C'est pourquoi, l'AMF ne saurait s'engager sur ce dispositif inéquitable consistant à faire peser sur la moitié des collectivités concernées l'intégralité des coûts liés à la téléphonie mobile.

Le Bureau a donc décidé que l'AMF ne serait pas signataire de toute convention reprenant de telles dispositions, tant qu'une solution ac-

ceptable ne serait pas envisagée pour l'ensemble des communes concernées.

Droits de reprographie. Un avis du Conseil d'Etat, communiqué à l'AMF par le ministre de l'Education nationale qui fait siennes ses conclusions, constate qu'en l'absence d'une décision législative spécifique, les frais de reprographie sont à la charge des communes en tant que responsables du fonctionnement des écoles primaires, alors que les départements et les régions sont exonérés de cette dépense.

Le Bureau de l'AMF dénonce une telle discrimination au préjudice des communes et demande que cette situation soit corrigée par la loi. Celle-ci est d'autant plus inacceptable, en effet, qu'elle s'analyse comme un manquement au principe consacré par la loi constitutionnelle récente relative à la décentralisation et selon lequel toute charge nouvelle doit s'accompagner des compensations financières correspondantes. En attendant cette modification législative, l'AMF maintient sa recommandation aux maires de ne pas prendre d'engagement dans ce domaine.

Élections consulaires : amendement Charasse

La question de l'organisation des élections professionnelles par les communes a été relancée par Michel Charasse à l'occasion de la discussion du projet de loi "portant habilitation du gouvernement à prendre par ordonnances des mesures de simplification et de codification du droit", au Sénat. Le Trésorier de l'AMF souhaitait que les électeurs concernés par les élections consulaires siègent dans les bureaux de vote, délivrant ainsi de toute obligation de siéger les élus municipaux, à l'exception du maire, président

de droit, ainsi que les fonctionnaires communaux. L'amendement Charasse a permis d'ouvrir à nouveau le débat sur une revendication ancienne et réaffirmée de l'AMF tendant à dégager totalement les communes de l'organisation de ces votes. Le débat parlementaire a ainsi permis à M. Plagnol, secrétaire d'Etat à la Réforme de l'Etat, de rappeler la réponse de M. Sarkozy à l'AMF et d'indiquer que le gouvernement travaillait sur l'organisation des élections consulaires dans les locaux professionnels. A suivre...

Éditorial

Impôts locaux : des précisions



Au lendemain de la confirmation par le Premier Ministre de la poursuite de la baisse des impôts pour 2004, la

presse se fait largement l'écho de la hausse des taux de fiscalité dans un certain nombre de collectivités locales.

Il est cependant nécessaire de rappeler que ces hausses sont dues, pour l'essentiel, aux transferts de charges opérés par l'Etat ces dernières années, sans réelles compensations financières pour les collectivités locales. Je souhaite donc mettre en garde l'opinion publique contre une interprétation l'amenant à considérer qu'il y aurait d'un côté un Etat vertueux et, de l'autre, des collectivités spendieuses.

En outre, dans une conjoncture déprimée, il est heureux que les collectivités locales fassent un gros effort d'investissement, alors que l'Etat est en très net freinage. Les collectivités locales assurent 71 % de l'investissement public en France. Les communes et les groupements de coopération intercommunale représentent, à eux seuls, la moitié de l'investissement public national.

Il convient donc de prendre toute la mesure de ce qui se joue dans ce débat de la fiscalité locale afin d'éviter tous jugements hâtifs et déplacés.

Daniel Hoeffel

Brèves



86^e Congrès de l'AMF

L'AMF organise son 86^{ème} Congrès des maires et des présidents de communautés de France du 18 au 20 novembre 2003 à Paris-Expo, Porte de Versailles et aura pour thème " Réussir la décentralisation : les maires s'engagent "

Formations du Forum français pour la sécurité urbaine

Le FFSU organise deux nouvelles sessions de formation sur la sécurité qui auront respectivement pour thème :

- La place de l' élu chargé de la sécurité urbaine (13 et 14 mai 2003)

- Secrets, partage, informations (12 et 13 juin 2003)

Le programme détaillé de ces formations est disponible sur le site: www.ffsu.org

Contact: M. J-P. Mériel.

Tel: 01.40.64.49.00. E-mail: meriel@urbansecurity.org

MAIRE
info
www.amf.asso.fr
de l'information en ligne
du lundi au vendredi,
toute l'actualité communale
et intercommunale.
Abonnement gratuit



Déjà 14 000 abonnés

Partenariat AMF-Unicef

Daniel Hoeffel, président de l'AMF et Jacques Hintzy, président de l'Unicef-France, ont signé, le 23 avril, en présence de Carol Bellamy, directrice générale de l'Unicef, une convention destinée à développer un part-

au service des enfants et de l'éducation à la citoyenneté. Par cette convention, l'AMF et l'Unicef s'engagent à promouvoir cette opération auprès des élus locaux, et à l'étendre à l'ensemble des villes de France qui



François Léonelli, Daniel Hoeffel, Carol Bellamy et Jacques Hintzy

nariat engagé en 2002 en faveur des droits de l'enfant et de sa place dans la cité. La création d'un label "ville, amie des enfants" a consacré l'implication de plusieurs villes pionnières* qui, les premières, ont mis en œuvre cette initiative

souhaiteraient y adhérer. L'opération a pour but de faire connaître et de promouvoir les initiatives de villes exemplaires en faveur des enfants. A l'avenir, ces villes marqueront notamment leur différence en :
 ■ S'engageant pour les enfants

Réforme de la Banque de France Réunion à Bercy

Soucieuse de contribuer à la défense des intérêts des communes, l'AMF a voulu participer à la réunion de présentation du projet de réforme de la Banque de France, organisée par le ministre de l'Economie, des finances et de l'industrie, le 25 avril dernier. Lors de la rencontre avec l'AMF, représentée par Philippe Laurent, président de la Commission des finances, maire de Sceaux, Francis Mer a longuement insisté sur la garantie du maintien des services rendus et sur les efforts d'amélioration qui

devront être entrepris à l'occasion de la prochaine réforme. La question du patrimoine de la Banque de France, souvent important et "prestigieux", a été abordée. L'AMF a souhaité que le maire soit, systématiquement et préalablement à toute opération, saisi du devenir de ces bâtiments. Philippe Laurent a demandé des garanties sur les différents points évoqués par le Ministre, insistant sur la nécessité d'un réel dialogue avec les élus. Une déclinaison locale du contrat de services publics, soumis par

AMF-RÉSEAU

Prochaines assemblées générales des associations départementales de maires

■ 7 juin : Ardennes ■ 14 juin : Maine et Loire, Vendée ■ 21 juin : Loiret ■ 28 juin : Cher

du monde dans un esprit de solidarité internationale ;

- Favorisant l'apprentissage de la citoyenneté des jeunes ;

- Fournissant un accès large à la culture et aux loisirs éducatifs ;

- Prenant en compte la santé des enfants et de leur environnement ;

- Améliorant la sécurité des enfants dans la cité, par exemple en créant des parcours de sécurité sur le trajet maison-école.

Ces initiatives locales seront mises à l'honneur lors du prochain Congrès annuel de l'AMF, en novembre 2003.

Pour participer à l'opération : Unicef, Stephan de Lestapis.

Tél. 01 44 39 77 66.

AMF, Salem Kaci.

Tél. 01 44 18 14 27.

(*) Bordeaux, Charleville-Mézières, Colmar, L'Hay-les-Roses, Mulhouse, Nancy, Nantes, Nevers, Paris, Saint-Germain-en-Laye, Toulouse et Versailles.

l'Etat et la Banque de France est nécessaire.

La possibilité d'installer les directions départementales, de manière non systématique à la préfecture, afin de ne pas pénaliser les petites et moyennes villes, a également été demandé. Enfin et pour répondre aux attentes des élus, le Ministre a annoncé la mise en place d'un Comité de suivi, composé notamment des membres des associations représentatives d'élus, afin d'effectuer un point régulier sur l'évolution de ce dossier. L'AMF, comme elle l'a toujours fait, participera à cette concertation, seule en mesure d'assurer une défense concrète de l'intérêt des communes.

Simplifications administratives : quelques rappels

La carte nationale d'identité vaut extrait d'acte de naissance. Constatant que la suppression des fiches d'état civil a entraîné une augmentation des demandes d'extraits d'acte de naissance, l'AMF va se rapprocher du ministère de la Justice

afin de faire le point sur ce dossier. Il peut être utilement rappelé aux usagers et organismes demandeurs qu'aux termes du décret du 26 décembre 2000, la présentation d'une carte nationale d'identité en cours de validité dispense de la présentation

d'un extrait d'acte de naissance. **Les copies et extraits des actes de l'état civil doivent être signés.** La suppression des copies certifiées conformes n'a pas eu pour conséquence de modifier les règles relatives à la délivrance des copies et extraits des actes de l'état civil. Conformément à l'instruction générale de l'état civil, ceux-ci doivent être revêtus de la signature et du sceau de l'autorité qui les délivre.

Sur l'agenda du président

10 AVRIL :

- Réunion de Bureau
- Assemblée générale de FONPEL

16 AVRIL :

- Journée des directeurs des Assemblées départementales

17 AVRIL :

- Jury pour la désignation des lauréats du concours annuel « Les rubans du patrimoine », avec la FFB, la Fédération du Patrimoine et DEXIA

23 AVRIL :

- Signature de la convention « Ville, amie des enfants » avec l'UNICEF
- Rencontre avec Claudie Haigneré, ministre déléguée à la Recherche et aux nouvelles technologies

29 AVRIL :

- Participation à la Conférence de la Famille, présidée par Jean-Pierre Raffarin, Premier Ministre

30 AVRIL :

- Rencontre avec Jean-Jacques Aillagon, ministre de la Culture et de la communication

5 MAI :

- Rencontre avec Hamlaoui Mekachera, secrétaire d'Etat aux Anciens combattants

7 MAI :

- Rencontre avec Joël Mergui, Président du Forum franco-israélien des villes jumelées

13 MAI :

- Rencontre avec M. Mahe, Président de la Fédération des SEM
- M. Charpin, DG de l'INSEE
- Bureau Exécutif AMF

14 MAI :

- Rencontre avec Renaud Dutreil, secrétaire d'Etat aux PME, au Commerce, à l'Artisanat
- Rencontre avec Catherine Bachelier, Déléguée ministérielle à l'accessibilité

Fonds unique habitat

L'AMF a été sollicitée par le Ministère de l'Équipement sur la mise en place d'un fonds unique habitat qui serait la fusion des fonds d'aide aux impayés d'eau, d'énergie et de téléphone et des fonds de solidarité pour le logement. Cette fusion a été décidée dans le cadre du programme de lutte contre les exclusions en 2001. Dans un premier temps, l'ensemble de ces fonds sera fusionné en un fond unique (avec une mise en place prévue pour l'année 2005) puis, ce fond unique (dont le régime juridique serait semblable au FSL) sera transféré à la compétence du département en 2006.

Ressortissants de l'Union européenne

Interrogé par le président de l'AMF sur les conditions d'exercice d'un mandat de conseiller municipal par un ressortissant de l'Union européenne, le ministre de l'Intérieur a rappelé qu'un conseiller municipal ressortissant de l'UE ne pouvait ni remplacer le maire en cas d'empêchement de celui-ci, ni se voir confier une délégation de fonctions par ce dernier.

(Question écrite n° 05627, JO Sénat du 24 avril 2003, p 1414)

Garderies périscolaires

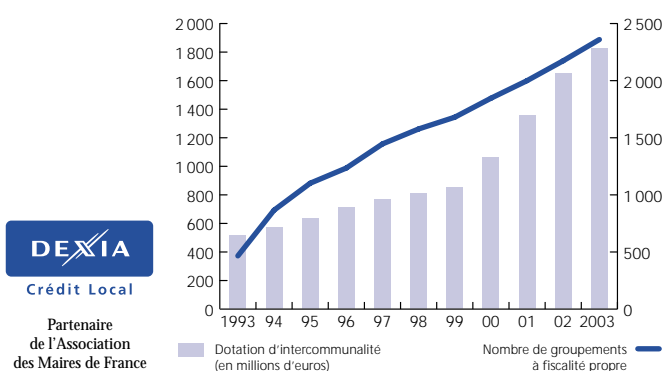
Dans un courrier adressé à Luc Ferry, ministre de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche, le président de l'AMF a demandé que la date d'application du décret du 3 mai 2002, concernant l'encadrement dans les garderies périscolaires, soit repoussée au 1er mai 2003. En effet, le nouveau dispositif d'encadrement doit être réexaminé afin d'être adapté aux réalités du terrain.

Carnet

Commission nationale des travaux de décoration des édifices publics : Henriette Martinez, député-maire de Lagne-Monteglin – 05 (titulaire) ; Raymond Terracher, adjoint au maire de Villeurbanne – 69 (suppléant)

Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale : Pierre Cardo, député-maire de Chanteloup-les-Vignes – 78 ; Eric Besson, député-maire de Donzère – 26 (titulaires) ; Marie-Christine Genet, adjoint au maire de Metz – 57 ; Claude Vasquez, maire de Grigny – 91 (suppléants)

RYTHME DE PROGRESSION DE LA DOTATION D'INTERCOMMUNALITÉ



En 2003, les attributions moyennes par habitant de chaque catégorie d'EPCI ont été indexées de manière uniforme sur le rythme de l'inflation prévisionnelle, soit +1,5 %, à l'exception des communautés urbaines dont l'indexation individuelle progressera comme la dotation forfaitaire des communes, soit + 1,147 %. Au total, le montant de la dotation d'intercommunalité répartie entre les 2 360 groupements à fiscalité propre s'élève à 1 824 millions d'euros, en progression de près de 10,5 % par rapport à 2002.

Première réunion de la Commission Europe de l'AMF

En présence du Président, Antoine Rufenacht, et du rapporteur, Nicole Feidt, la première réunion de la commission Europe a réuni près de 50 participants, parmi lesquels Juliette Soulabaille, Denis Merville, Olivier Bertrand et Jean-Pierre Teisseire, membres du Comité des régions, des représentants de l'Assemblée des départements de France, de l'Association des maires des grandes villes de France, de la Fédération des maires des villes moyennes, de l'AFCCRE.

Les débats ont essentiellement porté sur les perspectives financières après 2006, dans le cadre des fonds structurels européens, sur l'intérêt manifeste pour les communes d'avoir une présence permanente à Bruxelles, et sur la nécessité de présenter une contribution commune des associations d'élus, à l'initiative de l'AFCCRE, devant la Commission européenne.

Un programme d'action de la commission pour le second semestre a été arrêté par le président. Il sera communiqué dans le numéro de juin de la *Lettre des maires*.

Forum d'Avignon



L'Association française du Conseil des Communes et Régions d'Europe et l'Association des maires de France organisent jusqu'en juin 2003 une série de forums interrégionaux en direction des élus locaux, autour de la thématique de l'avenir de l'Europe.

Ainsi, le 9 mai dernier, Marie-José Roig, Député-Maire d'Avignon recevait Michel Barnier, Commissaire européen, membre du Présidium de la Convention ; Jean-Louis Joseph, Vice-Président du Comité des régions de l'Union européenne, Vice-Président du Conseil régional Provence-Alpes-Côtes d'Azur, Maire de La Bastidonne ; Paul Durieu, Maire de Camaret-sur-Aigues, Président de l'Association des maires du Vaucluse afin d'expliquer et débattre des conséquences des réformes européennes sur la politique régionale. En cette Journée de l'Europe, les élus furent nombreux et attentifs aux interventions des différents participants.

Michel Barnier, soulignant les positions divergentes des Etats membres sur la poursuite d'une politique européenne de cohésion, a plaidé, malgré l'élargissement, pour le maintien des fonds structurels aux régions hors objectif 1 des 15 Etats membres.

Mais ce maintien, souligne-t-il, passe par une consommation des crédits européens bien supérieure à celle que l'on constate aujourd'hui. Il appartient donc aux collectivités locales de se mobiliser.

L'AMF à Bruxelles

La présence régulière et soutenue de l'AMF à Bruxelles, représentée par son chargé de mission aux affaires internationales, Michael Keller, prouvant son implication sur les dossiers européens, lui a permis d'être reconnue par ses partenaires.

Ainsi l'AMF a ainsi été admise à participer aux réunions du groupe Elan. Ce groupe réunit les permanents des associations nationales

de collectivités locales qui ont une représentation permanente à Bruxelles et qui sont membres du Conseil des communes et régions d'Europe (association européenne regroupant des associations nationales de collectivités locales et régionales).

Le groupe Elan assure notamment la veille et le suivi des travaux des institutions de l'Union (Conseil, Commission, Parlement).

De même, l'AMF participe aux réunions du Cercle des représentants permanents français à Bruxelles. Le Cercle réunit l'ensemble des organismes présents dans la capitale belge et représentant les acteurs économiques et sociaux ainsi que les collectivités territoriales.

Adresse : AMF - Ideali - B 1040 - Bruxelles. Tél. 0032 2 213 3086.

Fax. 0032 2 513 5227. Email : keller.amf@ideali.be

Forum franco-israélien des villes jumelées

Le Forum franco-israélien des villes jumelées et de la coopération décentralisée, organisée à l'initiative du Docteur Joël Mergui, président du Forum Franco-Israélien et membre du Comité directeur de l'Alliance France-Israël, se déroulera le 16 juin 2003 au Sénat sous le haut patronage du Président du Sénat, du Président de l'Assemblée Nationale, des ministres délégués aux Libertés locales et à la Coopération et à la Francophonie et du Président de Cités-Unies France. Daniel Hoefel, Président de l'AMF, est membre du comité fondateur du Forum.

Celui-ci a pour objet de développer les coopérations entre les villes françaises et israéliennes dans de nombreux domaines, notamment culturel, économique et commercial, de contribuer par ces relations à l'amélioration des conditions de dialogue et de paix dans cette région, de favoriser enfin le développement de la langue et de la culture françaises en Israël.

Réunissant les 45 villes françaises et les villes israéliennes jumelées, ce forum est ouvert à toutes les collectivités territoriales intéressées par une coopération décentralisée avec les communes israéliennes.

Inscriptions : *Forum Franco-Israélien des Villes Jumelées.*

Tél. 01 42 53 08 54. Fax. 01 46 56 20 49.

Email : forumfi@hotmail.com

Réception d'une délégation de maires brésiliens

Une importante délégation a été reçue le 18 avril 2003 à l'AMF par Juliette Soulabaille, maire de Corps-Nuds (35) et Gérard Masson, directeur adjoint de l'AMF. Au menu de cette réunion figurait un échange sur les apports de la coopération décentralisée qui s'est poursuivi par l'organisation et le fonctionnement de la décentralisation dans un cadre unitaire ou fédéral, les rapports des maires avec le pouvoir central et la mise en œuvre d'une démocratie participative que les maires brésiliens développent de façon très innovante.

La dotation d'intercommunalité en 2003

Le ministère de l'Intérieur a indiqué pour chaque catégorie d'EPCI à fiscalité propre, les éléments pris en compte pour le calcul de la dotation d'intercommunalité 2003.

Le comité des finances locales, lors de sa séance du 4 février 2003, a fixé des valeurs moyennes par habitant uniformément en progression de 1,5 % (sauf pour les communautés urbaines, dont la dotation moyenne évolue comme la dotation forfaitaire des communes, soit + 1,15 %).

Mais cette progression uniforme ne se traduit pas par une évolution équivalente des valeurs de point par habitant. En effet, plusieurs éléments interviennent dans le calcul de celles-ci, essentiellement l'évolution du coefficient d'intégration fiscale moyen constatée dans la catégorie l'année précédente, mais également celle du potentiel fiscal moyen par habitant. Cette année encore, de fortes variations sont constatées :

- pour les communautés de communes à fiscalité additionnelle, le C.I.F. moyen a progressé de 9,3 %,
- pour celles levant la TPU, le potentiel fiscal moyen par habitant a augmenté de 18,4 %.

Cela se traduit notamment pour les communautés de communes à fiscalité additionnelle par une nouvelle baisse importante des valeurs de point qui leur sont applicables, d'environ 9%, entraînant une diminution équivalente des dotations individuelles des communautés dont le C.I.F. n'a pas évolué par rapport à l'année précédente...

Communauté de communes à fiscalité additionnelle			2002	2003
<i>Données nécessaires au calcul de l'écart relatif de potentiel fiscal</i>				
Taux moyen national de la taxe d'habitation:			2,10%	2,05%
Taux moyen national de la taxe foncière sur les propriétés bâties			3,24%	3,27%
Taux moyen nat. de la taxe foncière sur les propriétés non bâties			7,73%	8,28%
Taux moyen national de la taxe professionnelle			2,52%	2,57%
Potentiel fiscal moyen/habitant*			77,7891	77,230081
<i>Valeurs de point nécessaires au calcul des dotations de base et de péréquation</i>				
Dotation de base*	1 ^{re} année		8,8084	8,878632
	A partir de la 2 ^e année		11,8568	10,830738
Dotation de péréquation*	1 ^{re} année		52,8901	48,525585
	A partir de la 2 ^e année		82,0336	57,553744
<i>Valeurs de point nécessaires au calcul de la redistribution de l'excédent</i>				
Dotation de base complémentaire*			0,07519	0,056239
Dotation de péréquation complémentaire*			0,40661	0,311716
<i>Coefficient d'intégration fiscale (C.I.F.)</i>				
C.I.F. moyen national			0,221578	0,242118
Coefficient de pondération du C.I.F. 2 ^e année			0,953511	0,954377
<i>Dotations moyennes/habitant</i>				
Avec garanties	Dotation moyenne*		16,13	16,37
	Dotation moyenne supplémentaire*		2,71	2,57
Hors garanties	Dotation moyenne*		18,79	18,85
	Dotation moyenne supplémentaire*		2,45	2,58

* En euros

Communauté de communes levant la TPU			2002	2003
<i>Données nécessaires au calcul de l'écart relatif de potentiel fiscal</i>				
Taux moyen national de la taxe d'habitation:			0,08%	0,08%
Taux moyen national de la taxe foncière sur les propriétés bâties			0,09%	0,11%
Taux moyen nat. de la taxe foncière sur les propriétés non bâties			0,49%	0,54%
Taux moyen national de la taxe professionnelle			12,80%	12,89%
Potentiel fiscal moyen/habitant*			171,8816	203,58194
<i>50% des créats sont pris en compte du C.I.F. en 2003</i>				
Dotation de base - valeur de point*			1,9516	1,720807
Dotation de base bonifiée - valeur de point*			5,3901	4,688000
Dotation de péréquation - valeur de point*			10,5858	8,706612
<i>40% des créats pris en compte le C.I.F. en 2003</i>				
Dotation de base - valeur de point*			2,3985	3,364751
Dotation de base bonifiée - valeur de point*			6,5489	9,083301
Dotation de péréquation - valeur de point*			13,9620	18,016890
<i>Coefficient d'intégration fiscale (C.I.F.)</i>				
C.I.F. moyen national			0,366341	0,348074
Coefficient de pondération du C.I.F. 2 ^e année			0,785855	0,780344
<i>Dotations moyennes/habitant</i>				
Avec garanties	Dotation moyenne bonifiée*		27,40	27,81
	Dotation moyenne non bonifiée*		19,70	20,00
Hors garanties	Dotation moyenne bonifiée*		26,32	25,75
	Dotation moyenne non bonifiée*		18,53	17,89

* En euros

Communautés d'agglomération			2002	2003
<i>Données nécessaires au calcul de l'écart relatif de potentiel fiscal</i>				
Taux moyen national de la taxe d'habitation:			0,01%	0,01%
Taux moyen national de la taxe foncière sur les propriétés bâties			0,02%	0,02%
Taux moyen nat. de la taxe foncière sur les propriétés non bâties			0,13%	0,12%
Taux moyen national de la taxe professionnelle			16,88%	18,94%
Potentiel fiscal moyen/habitant*			308,8766	318,765125
<i>Valeurs de point nécessaires au calcul des dotations de base et de péréquation</i>				
Dotation de base*			12,8075	13,788912
Dotation de péréquation*			74,0066	80,815603
<i>Coefficient d'intégration fiscale (C.I.F.)</i>				
C.I.F. moyen national			0,421284	0,384378
Coefficient de pondération du C.I.F. 2 ^e année			0,825686	0,755401
<i>Dotations moyennes/habitant</i>				
Dotation moyenne (avec garanties)			39,15	39,74

* En euros

Après une refonte du site consacré aux EPCI, l'AMF mettra prochainement en ligne un outil spécifique de calcul de la dotation d'intercommunalité, destiné aux communautés de communes : www.amf.asso.fr (rubrique AMF un réseau, site des EPCI).

Responsabilité



Commune – Responsabilité – Pouvoir de police – noyade – Signalisation

Arrêt de la cour administrative d'Appel de Nantes, 30 mai 2002, commune du Mont Saint Michel req n° 98NT02114)

Aux termes de l'article L. 131-2 du code des communes, alors applicable : " La police municipale a pour objet d'assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publiques. Elle comprend notamment : "... le soin de prévenir, par des précautions convenables, et de faire cesser, par la distribution de secours nécessaires, les accidents..." ; Dans les circonstances de l'espèce, la victime ne peut être regardée comme s'étant portée au secours

de sa fille et comme ayant ainsi participé à un service public communal en qualité de collaborateur occasionnel de ce service, comme l'a jugé à tort le Tribunal administratif. En revanche, il résulte de l'instruction que l'existence des dangers spécifiques de la traversée de la baie à marée basse et des risques en découlant, notamment à l'endroit de l'accident, ne faisait l'objet d'aucune signalisation sur l'ensemble du site. Compte tenu de l'importante fréquentation de ce site, la commune a ainsi manqué à ses obligations de prévention des dangers auxquelles elle est tenue par les dispositions précitées. Elle a, dès lors commis une faute de nature à engager sa responsabilité dans la survenance de l'accident dont Mme Guillier a été

victime, et n'est, par suite, pas fondée à se plaindre de ce que, par le jugement contesté, le Tribunal administratif l'a condamnée à réparer les conséquences dommageables du décès de Mme Guillier. Cependant, en s'aventurant sans précaution particulière dans la baie vers le rocher de Tombelaine et en particulier dans le bras d'eau dans lequel ils se sont engagés, alors surtout qu'ils ne savaient pas nager, les époux Guillier, étrangers à la région, ont commis une grave imprudence, que la présence d'un groupe les ayant précédés ne saurait excuser, de nature à exonérer partiellement la commune de sa responsabilité à hauteur de 50 % des conséquences dommageables de l'accident.

Réglementation

Stationnement des gens du voyage

Deux circulaires viennent de préciser le dispositif issu de la loi « Besson » du 5 juillet 2000 et celui relevant de la loi « Sécurité intérieure » du 18 mars 2003.

● La première, datée du 11 mars 2003, invite fermement les préfets à signer, éventuellement seuls, les schémas départementaux d'accueil des gens du voyage qui n'auraient pas été approuvés, et ce dans un délai très bref.

La signature de ces schémas, prévue initialement avant le 5 janvier 2002, conditionne en effet l'application de la nouvelle incrimination pénale permettant de sanctionner l'installation illicite sur un terrain communal.

● La seconde, datée du 31 mars 2003, précise les conditions d'application du nouvel article 322-4-1 du Code pénal créant l'infraction d'installation illicite en réunion sur un terrain appartenant à autrui en vue d'y établir une habitation, punie de 6 mois d'emprisonnement et de 3750 euros d'amende :

1. lorsque l'installation a lieu sans autorisation sur un terrain appartenant à un propriétaire privé, à l'Etat, à la région, au département ou à un établissement public, la loi pénale est d'application immédiate.

2. si l'installation a lieu sans autorisation sur un terrain appartenant à une commune, deux cas se présentent :

- en l'absence de schéma départemental adopté, la loi pénale ne peut s'appliquer à aucune commune

- si le schéma départemental a été adopté, la loi pénale peut s'appliquer immédiatement pour les communes non inscrites au schéma, mais seulement après la réalisation de leurs obligations pour les communes inscrites.

Rappelons toutefois que le parquet reste toujours seul juge de l'opportunité des poursuites.

NB. ces deux circulaires peuvent être obtenues auprès des associations départementales de maires ou auprès de l'AMF.

Agenda

23 mai 2003

Forum interrégional à Bordeaux AMF/AFCCRE

26 mai 2003

Forum interrégional à Clermont Ferrand AMF/AFCCRE

5 juin 2003

Bureau de l'AMF

11 juin 2003

Réunion AMF/ETD
Groupe de travail sécurité

17 juin 2003

Groupe de travail international

18 juin 2003

Groupe de travail TIC

19 juin 2003

Groupe de travail FPT

20 juin 2003

Forum interrégional à
Strasbourg AMF/AFCCRE



Au sommaire
du n° 154
de juin 2003

Actualité : La conférence de la famille : un nouveau plan crèche

. Schémas départementaux des gens du voyage : où en est-on ? Les conditions d'application de la nouvelle législation

. La réforme à venir des finances locales
Interview : Jean-Pierre Balduyck, maire de Tourcoing et président du Forum français pour la sécurité urbaine

Intercommunalité : Les chartes et les conseils de maires

Dossier : Les plans de déplacements urbains sont-ils toujours d'actualité ?

Pratique : Les modes de gestion en matière de restauration scolaire

MAIRES DE FRANCE 41, quai d'Orsay 75343 Paris cedex 07, Tél. : 01 44 18 14 14 - Fax : 01 44 18 14 15. **Directeur de la publication** : François Leonelli - **Rédacteur en chef** : Marie-Hélène Galin - **Secrétaire de rédaction** : Patricia Paoli - **Maquette-mise en page** : Stéphane Camara - **Impression** : CPI - 86, rue du Colonel Fabien 94230 Cachan - **Abonnements** : Sophie Lasseron. Tél. 01 44 18 13 64 - 22 numéros - Numéro 153. N° de commission paritaire : 58714.